

XIII.

Le début et les premiers progrès de l'œuvre montrent qu'elle est de Dieu.

“ Laissez faire à Dieu ce qu'il veut ; car, si vous saviez bien notre affaire, avec quelle froideur et quelle indifférence nous y allons, vous vous en prendriez peu à nous, qui ne sommes que des serviteurs indignes et inutiles : mais vous désireriez adorer avec nous les conseils de sa sagesse et savourer les effets de sa bonté, qui y fait, pour seconder nos désirs et procurer sa gloire, plus que nous ne méritons.

“ Au reste, ceux qui ont enfanté l'œuvre de Montréal ne savaient d'abord où elle devait aboutir ; et si, aujourd'hui ils la voient si fleurie d'espérance, si formée en toutes ses parties, ils ne cessent d'admirer la sagesse de la divine Providence. Il est arrivé à cette œuvre, dès sa naissance, ce qui arrive aux œufs de l'autruche, laquelle, au rapport de l'Écriture, *les abandonne dans le sable, sans se soucier de les couvrir, ni s'ils seront écrasés par les passants.* Mais Dieu suppléant à la cruelle insensibilité de la mère, par la chaleur du soleil, qui *échauffe le sable* et fait couvrir les œufs, les petits sortent si forts de la coque, qu'ils se moquent ensuite à la faveur de leurs ailes du cavalier qui les poursuit. Ainsi en a-t-il été de l'œuvre de Montréal : combien de fois n'avons-nous pas rejeté les bons désirs et les conceptions que Dieu en imprimait dans nos cœurs, les exposant à l'ardeur des tentations, au passage des suggestions du malin, et à la rigueur des jugements du monde ? Mais Dieu qui a refusé le sens à l'autruche pour apprendre aux hommes, par les soins qu'il prend de ses œufs, à se confier en sa puissance dans les choses plus désespérées encore, lui-même a échauffé de la chaleur de son Esprit ce petit corps de l'œuvre de Montréal, et l'a fait si bien éclore, qu'il pût non-seulement défier le chasseur infernal, mais encore réjouir un jour l'Eglise, et l'honorer de ses services.”

XIV.

Louis XIII se déclare le protecteur de l'œuvre de Montréal.

L'écrit, dont nous venons de donner la substance, était certainement très-propre à justifier l'entreprise de Montréal, et à inspirer, pour la pureté et la générosité du zèle de ses fondateurs, la plus haute estime et la plus parfaite confiance. Mais, quelque solide que fût cet écrit, il ne pouvait, par la seule force de ses raisons, dissiper les préjugés que l'envie avait fait naître ; et, pour écarter les entraves que les Associés de Montréal avaient à craindre de la part de la grande Compagnie, il était nécessaire que l'autorité royale les environnât eux-mêmes de sa protection, et que la voix du monarque se fit entendre. Ils craignaient avec raison que, leur établissement dans l'île de Montréal ayant été traité de *folle entreprise*,